

CONFÉRENCE AU PARLEMENT EUROPÉEN - DOSSIER DE PRESSE

TCHAD : LA RÉPRESSION DE L'OPPOSITION ET LA JUSTICE POUR YAYA DILLO

À l'initiative de Rima Hassan, députée européenne, avec Aurélien Taché, député français

DATE	Mercredi 30 septembre 2026, de 13 h 30 à 16 h 00 (accueil à partir de 13 h 00)
LIEU	Parlement européen, Bruxelles
INTERVENANTS	Rima Hassan, députée européenne (GUE/NGL) · Aurélien Taché, député français, membre de la commission des Affaires étrangères · Robert Gam, secrétaire général du PSF · Alifa Mahamat Younous, coordonnateur général du PSF en France et en Europe · Abdelkerim Yacoub Koundougoumi (Le Pacte des bâtisseurs) · Me Alain Kagonbé (société civile tchadienne) · Hisseine Brahim ou Abdallah Moussa Idriss (FACT) · Me Pierre Masquart et Me Charles-Stéphane Marchiani (cabinet Kimia Avocats)

L'OBJET DE CETTE CONFÉRENCE

Ce que nous venons porter à Bruxelles, et pourquoi maintenant

Trois semaines après la conférence de presse du 9 septembre à l'Assemblée nationale, la même demande est portée au Parlement européen, avec des députés européens et nationaux : l'ouverture d'une enquête internationale indépendante sur l'assassinat de Yaya Dillo, candidat déclaré à la présidence de la République du Tchad.

Une enquête internationale indépendante

Deux ans et demi après l'assassinat de Yaya Dillo, aucune juridiction n'a examiné les circonstances de sa mort, et le dossier a été présenté comme clos au Tchad. Nous demandons une enquête sous égide conjointe Nations unies – Union africaine, conformément à la promesse d'« une enquête de type international » faite le 4 mars 2024 par le Premier ministre de transition.

Un relais parlementaire européen

Inscription de la situation tchadienne à l'ordre du jour des travaux compétents, questions écrites, et prise en compte des observations finales du Comité des droits de l'homme du 17 mars 2026 dans le dialogue politique de l'Union avec N'Djamena. Un appel transpartisan est ouvert à signature.

Une mission et une protection

Une mission à N'Djamena conduite par les avocats et des parlementaires, pour constater le lieu du crime, entendre les témoins oculaires, rencontrer l'opposition et les organisations humanitaires. Et une demande de protection pour les proches, les témoins et les responsables politiques exposés.

Pourquoi l'Europe L'Union européenne est l'un des principaux partenaires du Tchad. Portée à Paris, puis à Bruxelles, puis à Genève et devant les organes africains, la demande d'enquête devient une exigence collective.

Pourquoi maintenant Le retrait du Tchad du Statut de Rome prendra effet le 27 juillet 2027, et la Commission africaine tiendra sa 89e session du 12 au 21 octobre 2026.

LE PROGRAMME

Déroulé de la conférence du 30 septembre

13 h 00	Accueil	Contrôle d'accès et émargement. Les invités sont attendus trente minutes avant l'ouverture.
13 h 30	Ouverture	Allocution de Rima Hassan, députée européenne (GUE/NGL), organisatrice de la conférence.
13 h 50	Témoignage	Robert Gam, secrétaire général du PSF, revient sur son enlèvement du 20 septembre 2024, ses huit mois de détention par les services de sécurité tchadiens et la mort de Yaya Dillo.
14 h 10	Table ronde 1	« La répression de l'opposition comme méthode de gouvernement », avec Alifa Mahamat Younous (PSF), Abdelkerim Yacoub Koundougoumi (Le Pacte des bâtisseurs), Me Alain Kagonbé (société civile tchadienne) et Hisseine Brahim ou Abdallah Moussa Idriss (FACT).
15 h 00	Table ronde 2	« Voies de justice et responsabilités européennes », avec Me Pierre Masquart et Me Charles-Stéphane Marchiani, cabinet Kimia Avocats, conseils de la famille Dillo : Cour pénale internationale, Comité des droits de l'homme, Commission africaine.
15 h 20	Table ronde 3	« Le volet français », avec Aurélien Taché, député du Val-d'Oise : soutiens publics à l'investissement, devoir de vigilance des entreprises, coopération militaire, question au Gouvernement.
15 h 40	Lancement du site	Mise en ligne en séance du site « Justice pour Yaya Dillo » par Alifa Mahamat Younous et Dorian Bal, et ouverture à signature de l'appel parlementaire.
15 h 50	Clôture	Annonce conjointe Bruxelles-Paris des engagements demandés aux parlementaires présents.
16 h 00	Presse	Échanges informels avec la presse, jusqu'à 17 h 00.

Les questions du public sont intégrées à chaque table ronde. Captation vidéo intégrale.

LES INTERVENANTS

Qui parle, et à quel titre

Rima Hassan

Députée européenne, groupe de la gauche
(GUE/NGL)

Organisatrice de la conférence. Elle ouvre les travaux et prononce, avec Aurélien Taché, la clôture conjointe Bruxelles-Paris, qui annonce les engagements demandés aux parlementaires.

Aurélien Taché

Député du Val-d'Oise, commission des Affaires
étrangères

Député de la 10e circonscription du Val-d'Oise. Auteur de la question écrite n° 6326, à laquelle le Gouvernement a répondu le 27 mai 2025 en s'engageant à mettre les informations pertinentes à la disposition de la justice. Il porte le volet français (table ronde 3).

Me Pierre Masquart et Me Charles-Stéphane Marchiani

Cabinet Kimia Avocats

Conseils de la famille de Yaya Dillo. Le cabinet conduit les saisines internationales et les demandes adressées aux autorités françaises. Ils présentent les voies de justice (table ronde 2).

Robert Gam

Secrétaire général du Parti socialiste sans frontières

Auteur de la plainte déposée au Tchad le 6 août 2024 pour l'assassinat de Yaya Dillo. Arrêté puis détenu au secret pendant huit mois. Il apporte son témoignage.

Alifa Mahamat Younous

Coordonnateur général du PSF en France et en Europe

Il représente en Europe le parti dont le siège a été pris d'assaut puis démoli, et dont le président a été tué. Table ronde 1 et lancement du site.

LES INTERVENANTS

La parole de la société civile et de l'opposition tchadiennes

Abdelkerim Yacoub Koundougoumi

Fondateur du mouvement « Le Pacte des bâtisseurs »

Activiste, militant de la société civile et homme politique tchadien. Table ronde 1.

Me Alain Kagonbé

Avocat, représentant de la société civile tchadienne

Il porte la voix de la société civile tchadienne. Table ronde 1.

Hisseine Brahim ou Abdallah Moussa Idriss

Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT)

Représentants en Europe du FACT, mouvement politique tchadien. Table ronde 1.

Dorian Bal

Lancement du site « Justice pour Yaya Dillo »

Il présente le site avec Alifa Mahamat Younous et assure le contact presse de la conférence.

Le format

Une séquence unique de deux heures trente, dans une salle de réunion de groupe politique du Parlement européen. Un témoignage, trois tables rondes et le lancement du site. Les questions du public sont intégrées à chaque table ronde. Captation vidéo intégrale, publiée ensuite sur le site « Justice pour Yaya Dillo ».

L'impunité comme méthode de gouvernement

L'ACTE PIVOT

28 février 2024

L'assassinat de Yaya Dillo, président du Parti socialiste sans frontières et candidat déclaré à la présidence de la République, à moins de trois mois du scrutin.

L'ABSENCE D'ENQUÊTE

Deux ans et demi

Aucune juridiction n'a examiné les circonstances de cette mort. Le dossier a été présenté comme clos par le ministre de la Justice tchadien, et la loi d'amnistie de 2023 prive les victimes du droit de demander justice.

LA MÉTHODE

Gracier au lieu de juger

L'ancien Premier ministre Succès Masra, condamné à vingt ans le 9 août 2025, a ensuite été gracié : la condamnation et ses effets subsistent. Même schéma pour les dirigeants du GCAP.

LA SORTIE DU DROIT INTERNATIONAL

Retrait de la CPI

Le 27 juillet 2026, le Tchad notifie son retrait du Statut de Rome, qui prendra effet le 27 juillet 2027.

Ce que nous portons à Bruxelles

Le 17 mars 2026, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a constaté l'absence d'enquêtes indépendantes au Tchad et cité expressément l'assassinat de Yaya Dillo. Nous demandons au Parlement européen de relayer l'exigence d'une enquête internationale indépendante, sous égide conjointe Nations unies – Union africaine.

TABLE RONDE 1 - LE CONTEXTE

Cinq ans de fermeture de l'espace politique tchadien

2021	Une dévolution hors du cadre constitutionnel	Le 20 avril 2021, à la mort d'Idriss Déby Itno, un Conseil militaire de transition dirigé par son fils prend le contrôle du pays et écarte la Constitution de 2018. Le 27 avril, les manifestations sont dispersées à balles réelles : six morts reconnus par les autorités. L'enquête annoncée n'a produit aucune poursuite.
2022	Le « jeudi noir » et l'impunité organisée par la loi	Le 20 octobre 2022 : plus de 218 personnes tuées, au moins 40 disparues, plus de 1 300 détentions arbitraires. Un procès tenu à la prison de Koro Toro condamne 262 personnes. La loi d'amnistie de novembre 2023 exclut toute poursuite contre les forces de sécurité.
2023 - 2024	L'élimination d'un candidat	Le 28 février 2024, à moins de trois mois du scrutin, Yaya Dillo est tué lors de l'assaut du siège de son parti. Le 6 mai 2024, Mahamat Idriss Déby est élu au premier tour avec environ 61 % des voix, résultat contesté.
2024 - 2025	Verrouillage parlementaire, puis judiciaire	Les législatives du 29 décembre 2024, boycottées par l'opposition, donnent 124 sièges sur 188 au parti au pouvoir. L'ancien Premier ministre Succès Masra est arrêté le 16 mai 2025 et condamné à vingt ans le 9 août 2025.
2025 - 2026	Pouvoir personnel et sortie du droit international	La révision du 8 octobre 2025 porte le mandat présidentiel à sept ans, sans limitation du nombre de mandats. Huit dirigeants du GCAP sont condamnés à huit ans en mai 2026, puis graciés. Le 27 juillet 2026, le Tchad notifie son retrait du Statut de Rome.

La régularité Chaque étape de normalisation institutionnelle a été précédée ou accompagnée d'une opération de neutralisation de l'opposition, puis suivie d'une mesure d'impunité.

TABLE RONDE 1 - L'ACTE PIVOT

L'assassinat d'un candidat à la présidence de la République

Le 28 février 2024, à moins de trois mois du scrutin présidentiel, Yaya Dillo, président du Parti socialiste sans frontières et candidat déclaré à la présidence de la République, est tué à N'Djamena lors d'un assaut des forces de sécurité contre le siège de son parti.

AVANT

Une transition contestée

Un pouvoir issu d'une dévolution hors du cadre constitutionnel et une répression déjà meurtrière en 2021 et 2022, mais une opposition qui existe encore : des partis, des candidats déclarés, un débat public et la perspective d'un scrutin disputé.

L'ACTE

L'élimination d'un candidat

C'est, dans toute la période, le seul cas d'élimination physique d'un candidat à la présidence de la République. Aucune juridiction n'a examiné les circonstances de cette mort en deux ans et demi.

APRÈS

Une opposition réprimée

Élection au premier tour, législatives boycottées, dirigeants d'opposition condamnés puis graciés, mandat présidentiel sans limitation, retrait du Statut de Rome : ce qui restait de l'espace politique s'est refermé.

Une opposition à deux vitesses Le Tchad présente les apparences du pluralisme : des partis, un Parlement, un Sénat. Mais l'opposition qui conteste est réprimée : un candidat tué, des dirigeants condamnés puis graciés, des militants détenus, dont Robert Gam, détenu huit mois au secret, et vingt-cinq militants du PSF jugés à Koro Toro en juillet 2024.

Comité des droits de l'homme : observations finales du 17 mars 2026

« Le Comité est également préoccupé par l'absence de responsabilité face aux allégations de violations graves des droits de l'homme, notamment les exécutions sommaires et extrajudiciaires [...], ainsi que l'assassinat de Yaya Dillo, dirigeant du Parti socialiste sans frontières, lors d'une opération menée par les forces de sécurité. »

§ 10, CCPR/C/TCD/CO/3

§ 20 - DROIT À LA VIE

Préoccupation face aux exécutions sommaires et extrajudiciaires, aux disparitions forcées, « et par l'absence d'enquêtes indépendantes sur ces violations ».

§ 20 - AMNISTIE DE 2023

L'amnistie « prive les victimes du droit de demander justice » et conduit à l'impunité.

§ 22 - TORTURE ET DÉTENTION

Une augmentation signalée des cas de détention arbitraire et de torture par les forces de sécurité, y compris l'Agence nationale de sécurité de l'État.

§ 28 - JUSTICE SOUS INFLUENCE

Un pouvoir judiciaire qui se serait révélé soumis aux ingérences de l'exécutif et aux ingérences politiques.

§ 30 - OPPOSANTS ET KORO TORO

Un nombre élevé de menaces, de harcèlement et de représailles contre les opposants politiques ; détentions et tortures signalées à Koro Toro.

§ 41 - ÉCHÉANCE DE SUIVI

Le Tchad devra rendre compte d'ici au 19 mars 2029 de ses mesures pour enquêter, poursuivre les auteurs et lutter contre l'impunité.

TABLE RONDE 2 - LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE

Saisir la CPI avant le 27 juillet 2027

1er janvier 2007

Entrée en vigueur du Statut de Rome pour le Tchad, qui l'a ratifié le 1er novembre 2006. Les faits du 28 février 2024 ont été commis alors que le Tchad était État partie.

27 juillet 2026

Notification du retrait au Secrétaire général des Nations unies, sur le fondement de l'article 127 du Statut de Rome.

27 juillet 2027

Prise d'effet du retrait. Jusque-là, le Tchad reste tenu de coopérer avec la Cour. Il reste environ dix mois pour saisir le Bureau du Procureur.

CE QUE LES AVOCATS DE LA FAMILLE DILLO DEMANDENT AU BUREAU DU PROCUREUR

Une communication (art. 15)

Toute personne peut adresser au Procureur des renseignements sur des crimes relevant de la Cour. La communication sera déposée avant la prise d'effet du retrait.

Un examen préliminaire

Ni un procès ni une condamnation : que les faits soient examinés par une instance qui ne dépend pas du pouvoir tchadien.

La qualification (art. 7)

L'assassinat du 28 février 2024 est inscrit dans un ensemble : meurtre, emprisonnement, torture et, comme fil directeur, la persécution pour motifs politiques.

La recevabilité La Cour intervient si l'État n'enquête pas véritablement. Le dossier ouvert au Tchad en 2024 est resté sans acte d'enquête utile, l'affaire a été présentée comme close, et le retrait du Statut de Rome est un indice public de refus de coopérer.

TABLE RONDE 2 – LES VOIES ONUSIENNE ET AFRICAINE

Le Comité des droits de l'homme et la Commission africaine

Comité des droits de l'homme des Nations unies

Une communication individuelle

Le Tchad a adhéré le 9 juin 1995 au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à son Protocole facultatif, ce qui ouvre la voie des communications individuelles.

Deux griefs principaux : le droit à la vie et le droit à un recours utile. Le Comité sera invité à constater qu'aucune juridiction n'a examiné la mort de Yaya Dillo, que le dossier a été présenté comme clos, et que l'amnistie de 2023 prive les victimes du droit de demander justice.

C'est ce même Comité qui, le 17 mars 2026, a constaté l'absence d'enquêtes indépendantes au Tchad.

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

89e session ordinaire, du 12 au 21 octobre 2026

L'article 55 de la Charte africaine ouvre la voie des communications émanant de personnes et d'organisations ; l'article 56 en fixe les conditions de recevabilité.

Une demande d'inscription sera présentée pour la 89e session, première échéance utile après la conférence de Bruxelles.

La Commission peut déclarer la communication recevable, demander des explications à l'État, adopter des mesures conservatoires et formuler des recommandations.

Une démarche ancrée en Afrique La demande d'enquête est formulée sous égide conjointe Nations unies – Union africaine. Portée à Paris, à Bruxelles, à Genève et devant un organe africain, elle ne peut plus être présentée comme une ingérence extérieure.

TABLE RONDE 3 – LE VOLET FRANÇAIS

Ce que la France s'est engagée à faire

Réponse du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères à la question écrite n° 6326 d'Aurélien Taché, Journal officiel du 27 mai 2025

« Le ministère des armées et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères mettront à la disposition des autorités judiciaires françaises toutes les informations pertinentes dont ils disposent. » La France « appuiera les efforts visant à garantir une enquête crédible, impartiale et indépendante sur la mort de Monsieur Dillo ».

Verser les informations

Que les ministères des Armées et de l'Europe et des Affaires étrangères transmettent effectivement à la justice ce qu'ils détiennent.

Soutenir une enquête

Que la France appuie, au Conseil des droits de l'homme, une enquête internationale indépendante sous égide Nations unies – Union africaine.

Saisir le Parlement

Une nouvelle question au Gouvernement et une demande de mission d'information de la commission des Affaires étrangères sur la gouvernance et l'impunité au Tchad.

Éclairer la relation

Soutiens publics à l'investissement, devoir de vigilance des entreprises, et coopération militaire reprise en 2026 sans communication officielle.

La ligne Nous ne demandons pas à la France de choisir un camp politique tchadien. Nous lui demandons de ne pas donner sa garantie, économique ou diplomatique, à un pouvoir qui refuse d'enquêter sur la mort d'un candidat à la présidence de la République.

Ce que nous demandons à l'Union européenne

L'Union européenne est l'un des principaux partenaires du Tchad. Après Paris le 9 septembre, la demande d'enquête internationale indépendante est portée au Parlement européen, avant Genève et les organes africains.

Inscrire le Tchad à l'ordre du jour

Que la situation tchadienne soit inscrite à l'ordre du jour des travaux compétents du Parlement européen.

Interpeller les institutions

Une question écrite au Parlement européen sur la répression de l'opposition et sur la mort de Yaya Dillo.

Conditionner le dialogue politique

Que les observations finales du Comité des droits de l'homme du 17 mars 2026 soient prises en compte dans le dialogue politique de l'Union avec N'Djamena.

Un appel transpartisan Un appel parlementaire transpartisan pour une enquête internationale indépendante est ouvert à signature lors de la conférence, à destination des parlementaires européens et nationaux.

Un précédent Le Parlement européen s'est déjà prononcé sur la répression au Tchad par une résolution largement transpartisane.

Une mission à N'Djamena et une demande de protection

Une mission de vérification à N'Djamena

Conduite par les avocats du dossier et des parlementaires, dont Aurélien Taché

- constater le lieu du crime ;
- s'entretenir avec les témoins oculaires ;
- rencontrer l'opposition, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations humanitaires ;
- rencontrer le ministre de la Justice et les autorités judiciaires compétentes ;
- accéder aux lieux de privation de liberté, notamment Koro Toro.

Une demande de protection

Pour les proches, les témoins et les responsables politiques exposés

Cette demande figurait déjà expressément dans la saisine de trois rapporteurs spéciaux des Nations unies, le 26 mai 2025, qui visait notamment la protection de Robert Gam.

Elle est portée à Bruxelles avec la demande d'enquête et la demande de mission sur place.

Documenter Le site « Justice pour Yaya Dillo », lancé en séance, rassemble l'affaire, la chronologie, les démarches juridiques, les publications et l'appel. La documentation se poursuit sur les autres volets de la répression : victimes du « jeudi noir », personnes détenues à Koro Toro, dirigeants condamnés puis graciés.

Ce que la conférence de Bruxelles doit produire

- | | | |
|---|--|---|
| 1 | Une demande d'enquête internationale indépendante | Sur l'assassinat de Yaya Dillo, sous égide conjointe Nations unies – Union africaine, portée devant le Parlement européen. |
| 2 | Une question écrite au Parlement européen | Pour interpeller les institutions de l'Union sur la répression de l'opposition au Tchad et la mort de Yaya Dillo. |
| 3 | Une question au Gouvernement français | Déposée par Aurélien Taché à l'Assemblée nationale. |
| 4 | Un appel parlementaire transpartisan | Ouvert à signature dès la conférence, pour soutenir la demande d'enquête et la demande de mission sur place. |
| 5 | Une mission de vérification à N'Djamena | Conduite par les avocats et des parlementaires, préparée avec les organisations partenaires. |
| 6 | Trois recours internationaux | Cour pénale internationale avant le 27 juillet 2027, Comité des droits de l'homme des Nations unies, Commission africaine lors de sa 89e session. |
| 7 | Le site « Justice pour Yaya Dillo » | Mis en ligne en séance ; la vidéo de la conférence y sera publiée. |